



ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

Réseau Africain des Personnels des Parlements
01 B.P. 1381 Abidjan 01 – République de Côte d’Ivoire
Tél. 00225 20 20 82 00 – Fax 00 225 20 20 82 33
Web : www.rappafrik.org

**SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA XII^{ème} ASSEMBLEE GENERALE
DU RESEAU AFRICAIN DES PERSONNELS DES PARLEMENTS (RAPP)**

DAKAR (SENEGAL), du 14 au 18 septembre 2015

I - INTRODUCTION

La XII^{ème} Assemblée générale du Réseau Africain des Personnels des Parlements (RAPP), placée sous le thème : « **Parlement et Bonne gouvernance** », s'est tenue du lundi 14 au vendredi 18 septembre 2015, à Dakar, capitale de la République du Sénégal,

Cette XII^{ème} Assemblée générale a enregistré la participation des délégations des administrations parlementaires des pays suivants :

- Bénin
- Burkina Faso
- Burundi
- Côte d'Ivoire
- Gabon
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Niger
- République Centrafricaine
- République Démocratique du Congo (RDC)
- Sénégal
- Togo

II - CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture des travaux de la XII^{ème} Assemblée générale du RAPP a eu lieu sous la présidence de Monsieur Moustapha Cissé Lô, Deuxième Vice-président de l'Assemblée nationale du Sénégal, représentant Son Excellence Monsieur Moustapha NIASSE, Président de ladite Institution.

Il était assisté, pour la circonstance, de Madame Marie Joséphine DIALLO, Secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Sénégal et Présidente du RAPP, de Monsieur Calvin RANDRIAMAHAFANJARY, Président d'Honneur du RAPP, ainsi que de Madame Emma ZOBILMA/MANTORO, Premier Secrétaire du Bureau du RAPP.

Dans son allocution, le Président de la Section nationale du Sénégal, après avoir demandé que des prières soient formulées à la mémoire de Monsieur Antoine Ngor Faye, ancien Président de la Commission Communication et Développement du RAPP, a exprimé sa reconnaissance au Président de l'Assemblée nationale du Sénégal qui a donné son accord pour la tenue de la XII^{ème} Assemblée générale du RAPP à Dakar. Ce geste est une preuve supplémentaire de son engagement à œuvrer pour le renforcement des capacités du personnel parlementaire.

Enfin, il a souhaité, au nom de l'ensemble des agents de l'Assemblée nationale du Sénégal, la bienvenue et un agréable séjour aux différentes délégations avant de formuler le vœu, avec l'appui de la Présidente du RAPP, que les travaux se déroulent dans la sérénité et la cordialité qui ont toujours caractérisé le RAPP.

A son tour, Monsieur Calvin RANDRIAMAHAFANJARY, Président d'Honneur du RAPP, a tenu à remercier Madame la Présidente pour son invitation à participer aux travaux de l'Assemblée générale et a manifesté toute sa reconnaissance au Bureau du RAPP, dirigé avec brio par Madame Marie Joséphine Diallo.

Depuis sa création en février 2003, a-t-il souligné, le Réseau s'est toujours efforcé d'atteindre les objectifs fixés. Pour lui, le RAPP occupe actuellement la place qui est la sienne dans les administrations publiques africaines, car incarnant les valeurs de la déontologie qui régit notre métier de mémoire et de bras de nos Parlements.

Intervenant à son tour, Madame Marie Joséphine Diallo, Présidente du RAPP, a salué la présence du Président d'Honneur à nos travaux et a magnifié son action inlassable pour la réalisation des idéaux du RAPP.

Elle a réitéré ses remerciements aux autorités de l'Assemblée nationale du Sénégal, avec à sa tête son Président, pour les efforts déployés en vue de l'organisation de la XII^{ème} Assemblée générale et son action continue pour de meilleures conditions de vie et de travail aussi bien pour les députés que pour le personnel administratif.

Madame la Présidente du RAPP a également remercié l'ensemble des députés et manifesté sa gratitude aux députés qui ont fait l'honneur à l'Assemblée générale de participer à la cérémonie d'ouverture. Après cela, elle a revisité les objectifs du RAPP qui tournent essentiellement autour de la formation, du renforcement continu des capacités professionnelles, mais également du développement de la coopération interparlementaire. Elle a fait un bref survol de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et exhorté les Sections nationales à rester actives pour l'atteinte des objectifs. Elle a indiqué les motivations du choix du thème : « **Parlement et Bonne gouvernance** », qui devra permettre aux personnels des administrations parlementaires d'être plus outillés dans leur mission d'accompagnement des parlementaires en matière de transparence et de contrôle de l'action du gouvernement.

Avant de clore son propos, Madame la Présidente a émis le vœu de voir se concrétiser le projet de création de l'Institut Africain d'Administration Parlementaire et souhaité des bons travaux aux différents délégués. Elle a profité de l'occasion pour lancer, à nouveau, un appel aux autorités administratives et politiques des Assemblées membres du RAPP et les acteurs de la coopération bilatérale et multilatérale, pour la mise en œuvre de deux instruments importants du RAPP que sont le Plan Stratégique de Développement (PSD) et le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) qui permettront d'atteindre les objectifs.

A sa suite, Monsieur Moustapha Cissé Lô, Deuxième Vice-président de l'Assemblée nationale du Sénégal, a procédé à l'ouverture officielle de la XII^{ème} Assemblée générale du RAPP après avoir transmis aux participants les salutations et vœux de réussite de Monsieur Moustapha Niasse, Président de l'Assemblée nationale du Sénégal.

Il a, au cours de son allocution, insisté sur le rôle incontournable de l'Administration parlementaire qui accompagne les députés dans l'accomplissement de leur mission et dans la défense des

intérêts des électeurs par le contrôle de l'action du gouvernement, au-delà du vote des lois traduisant les aspirations et besoins essentiels des mandants.

III - DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le déroulement des travaux a été marqué par les sessions suivantes:

- les travaux en plénière ;
- les travaux en atelier ;
- les travaux en commission ;
- l'audition des rapports d'activités des sections nationales ;
- l'audition du rapport moral et financier du Bureau ;
- l'audition du rapport des Commissaires aux comptes ;
- la détermination du thème central et des lieux des prochaines réunions statutaires.

III.1 Travaux en plénière

- Madame la Présidente du Réseau a fait adopter le projet d'ordre du jour des travaux de la XII^{ème} Assemblée générale après avoir présenté les excuses des membres du Bureau absents.
- au cours de la séance plénière du lundi 14 septembre 2015, une importante communication pour présenter l'Assemblée nationale du Sénégal a été faite par Madame Coudy KANE, Chef de la Division Rédaction et Transcription de l'Assemblée nationale du Sénégal, sous la modération du Président d'Honneur du RAPP. Elle a fait l'historique de l'Institution avant de définir le rôle et le fonctionnement du Bureau, des Groupes parlementaires, de la Conférence des Présidents, des Commissions permanentes et de présenter l'organigramme de l'administration de ladite Institution.

Cette présentation a suscité un débat très enrichissant et les réponses appropriées ont été apportées aux observations formulées par les différents intervenants.

La deuxième session de travaux en plénière a donné l'occasion à Madame la Présidente du RAPP de présenter le bilan de la mise en œuvre des résolutions de la XI^{ème} Assemblée générale tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 25 au 28 mars 2014, en précisant que la session de formation sur « **les techniques d'élaboration des projets et propositions de loi** » prévue en 2014, au Niger, n'a pu se tenir à ce jour, mais le principe de son organisation est maintenu. Elle a aussi indiqué que le site du RAPP est redevenu opérationnel grâce à la contribution de la Commission Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le Président de la Commission Etudes et Formation est revenu sur la session de formation initialement prévue au Niger. A ce propos, Ibrahim Yansambou Issa a donné les raisons de la tenue différée de cette formation.

Madame la Présidente a précisé que la réunion du Bureau, prévue le 13 septembre 2015, a été reportée à une date ultérieure et a anticipé sur le programme de la deuxième journée, notamment en son point concernant **la détermination des lieux des prochaines rencontres**. C'est ainsi

que le Togo et le Bénin ont été retenus respectivement pour l'organisation du Comité Exécutif et de l'Assemblée générale de 2016.

Enfin, les délégués ont suivi le compte rendu de la réunion des travaux du Comité Exécutif, tenue du 27 au 29 avril 2014, à Libreville, au Gabon.

Les travaux ont repris au deuxième jour par une communication de Monsieur Seydou DIOUF, parlementaire sénégalais et expert en droit parlementaire, introduite par le Président d'Honneur du RAPP.

Cette communication a porté sur le thème « **Le CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT** ». Dans son introduction, Monsieur le Président d'Honneur a insisté sur le rôle que le Parlement doit jouer pour une gestion transparente des finances publiques, puisque compétente pour veiller à ce que le budget soit cohérent entre les ressources et les besoins des populations. En effet, les députés doivent s'appuyer sur l'administration parlementaire pour mieux les comprendre. Le conférencier a, après avoir donné les raisons affectives qui l'ont poussé à accepter de prendre part aux travaux de la XIIème Assemblée générale du Réseau, d'une part, son admiration pour la Présidente du Réseau et d'autre part, son attachement au Parlement, défini le rôle que le Parlement devrait jouer pour un meilleur contrôle des dépenses publiques en suivant les trois phases de tout cycle politique de développement que sont : la formulation de la stratégie nationale ou d'élaboration de la politique sectorielle, la mise en œuvre et l'évaluation, même si généralement, il est noté que les parlementaires ne sont pas associés à l'élaboration des Politiques publiques sous le prétexte de la séparation des pouvoirs, et d'un manque d'expertise, suite au fort taux de renouvellement à chaque élection législative. Cependant la crédibilité du Parlement passe par l'application de la bonne gouvernance en son sein.

Cette présentation a suscité un riche débat sur entre autres points suivants :

- les possibilités offertes pour associer les parlementaires à l'élaboration des politiques publiques ;
- le fait majoritaire obstacle à la fonction parlementaire, de façon générale,
- l'efficacité de la fonction de contrôle sur le gouvernement selon le régime présidentiel ou parlementaire,
- la nécessité d'avoir un niveau d'expertise plus élevé des fonctionnaires parlementaires et des députés par le truchement du renforcement des capacités pour une plus grande efficacité du Parlement,
- la diplomatie parlementaire au service de l'efficacité des parlementaires,

Le Président de la Commission Technologies de l'Information et de la Communication a par la suite, pris la parole pour confirmer que le site du réseau était déjà actif, et a lancé un appel aux membres à l'alimenter par des informations.

IV. - Audition des rapports d'activités des Sections nationales

Les Sections nationales ont donné lecture des rapports de leurs activités qui portent essentiellement sur le renforcement des capacités des personnels parlementaires.

Le Bureau a encouragé les Sections nationales à poursuivre leurs activités et à œuvrer dans le sens d'un élargissement du champ de la coopération interparlementaire.

Les travaux de la journée ont pris fin après une communication de la Présidente sur le Comité de pilotage du PSD et les travaux des ateliers.

V - Travaux en atelier

L'atelier n°1, a mené des réflexions sur **la technologie au service du Parlement**, en répondant à la question suivante : « Avec l'évolution sans cesse des TIC, que doivent faire les Parlements et particulièrement le RAPP pour être à la pointe des technologies et faciliter le travail et les recherches de l'information parlementaire ? »

L'atelier a recommandé de :

- mettre en place des standards ouverts et des logiciels à source ouverte,
- initier un développement en collaboration dans le domaine des TIC,
- promouvoir le législateur mobile.

L'atelier n°2 était chargé de faire la revue des **enjeux de la communication interparlementaire** en partant de la problématique suivante : « Face aux défis d'une mondialisation sans cesse croissante, quelles politiques nos Institutions parlementaires, lieux par excellence du jeu démocratique, se doivent-elles de bâtir et de développer pour une communication interparlementaire plus forte, plus efficace et dynamique ? »

Après l'état des lieux, l'atelier a formulé les recommandations qui suivent :

- définir une stratégie de communication au niveau des Parlements membres du RAPP en procédant par exemple à la restitution systématique des travaux du RAPP et des recommandations faites lors de ces travaux ;
- doter les services de la communication de ressources humaines et financières adéquates et conséquentes ;
- multiplier les rencontres interparlementaires par le biais de voyages d'études, le réseautage et la promotion de la diplomatie parlementaire.

L'atelier n°3, a réfléchi sur **la remobilisation des membres absents du RAPP** en procédant à l'identification des Sections nationales concernées, déterminé les causes probables de leur absence et suggéré, en vue de les ramener au sein du réseau, les solutions suivantes :

- en cas de crise politique, adresser un courrier à la Section nationale concernée pour lui manifester le soutien et la compassion du RAPP ;
- prendre en charge le déplacement de ces Sections nationales si elles sont à jour avec les cotisations ;

- informer le Bureau du RAPP en cas de départ du Secrétaire général ou du Président de section nationale ;
- féliciter le nouveau Président du Parlement et le sensibiliser sur l'existence du RAPP ;
- décharger les Secrétaires généraux de la fonction de président de section nationale ;
- œuvrer pour que le plan d'actions des activités de la section nationale soit inscrit au budget du parlement ;
- solliciter l'appui des partenaires au développement ;
- encourager les Sections en les visitant.

Les trois rapports ont été adoptés par l'Assemblée générale qui a suggéré que toutes les sections nationales tiennent compte de ces recommandations dont l'exécution passent nécessairement par l'amélioration et l'animation du site internet et la remise en ligne de la revue RAPP-Info.

VI - Travaux en commission

Les travaux en commission ont été sanctionnés par la présentation des rapports en séance plénière.

VI - 1. Commission des Textes Fondamentaux

Le constat principal est une certaine fragilité des textes devenus instables car les Assemblées générales sont le prétexte pour les modifier. Il est alors recommandé :

- une relecture des textes en fonction de l'évolution du RAPP et de l'expérience acquise ;
- la mise en place d'un comité d'analyse des propositions reçues qui rédigera, au plus tard en février 2016, le premier draft à soumettre au Comité Exécutif de Lomé qui, après examen, le soumettra à l'Assemblée générale de Cotonou en 2016.

VI - 2. Commission Etudes et Formation

Les tâches exécutées depuis la XI^{ème} Assemblée générale, l'état de la formation au sein des Sections nationales, le projet de décision portant création du Comité de pilotage du Plan Stratégique de Développement et la proposition du thème de la XIII^{ème} Assemblée générale ont retenu l'attention de la commission qui a noté que :

- l'élaboration des termes de référence de la XII^{ème} Assemblée générale et ceux de la session de formation de Niamey sur financement propre du RAPP a été faite ;
- la session de formation de Niamey n'a pas pu avoir lieu suite à des difficultés internes au sein de la Section nationale et la situation politique du Niger ;
- aucune des recommandations faites par l'Assemblée générale d'Abidjan, en ce qui concerne la formation, n'a été exécutée.

En conséquence :

- les Commissaires ont souhaité que le Rapp puisse assurer un minimum de sessions de formation à chaque section nationale en privilégiant, lors du choix des formateurs, les membres du RAPP ;
- la Commission suggère que les Sections nationales qui ont bien travaillé soient félicitées de manière à pousser les moins actives à en faire de même.

La Commission a examiné le projet de décision portant création, organisation et attributions du comité de pilotage du PSD et les amendements proposés seront soumis, au Comité Exécutif, pour décision lors de ses prochains travaux.

Enfin, la commission propose comme thème central de la XIII^{ème} Assemblée générale :
« Le Parlement et la consolidation de l'Etat de droit ».

VI- 3. Commission Communication et Développement

Cette Commission n'a pu se réunir à cause de l'absence de ses membres à Dakar. Le Président de la Commission demande aux responsables de procéder à la réactualisation des listes des membres des Commissions et de les communiquer avant la tenue des rencontres.

VI - 4. Commission Finances et Budget

Les Commissaires ont présenté la situation et passé en revue les attributions statutaires de la Commission et les dispositions du Règlement financier en matière d'élaboration, d'exécution et de suivi du budget du RAPP.

Au terme de leur réflexion, ils ont recommandé :

- une révision des textes fondamentaux pour définir les attributions de la Commission ;
- une responsabilisation de la Commission Finances et Budget pour l'élaboration du projet de budget annuel ;
- une contribution du RAPP au profit des Sections nationales abritant les Assemblées générales et Comités Exécutifs à hauteur de 2 millions pour les premières et 1 million de francs CFA pour les seconds.

Enfin, les Commissaires ont insisté sur la nécessité pour le Bureau de définir clairement les charges que le RAPP doit supporter à l'occasion de l'organisation des sessions de formation.

VII - Rapport moral et financier du Bureau

Le rapport moral a été présenté par Madame la Présidente du RAPP. Après avoir félicité et remercié le Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Gabon et l'ensemble de ses collaborateurs pour la bonne organisation des assises du Comité Exécutif à Libreville, elle a passé en revue les différentes actions qui ont rythmé la vie de l'organisation depuis l'Assemblée générale d'Abidjan, tout en remerciant, au nom de tous les membres, la section ivoirienne pour sa mobilisation afin que la rencontre soit couronnée de succès.

Elle a fait un certain nombre de recommandations à savoir :

- la Section ivoirienne et le Secrétaire permanent sont appelés à poursuivre les efforts pour la délivrance d'un acte de reconnaissance définitif ;
- les responsables du RAPP sont encouragés à se battre pour la création d'un Institut dédié spécifiquement à la formation au droit parlementaire ;
- la systématisation et la multiplication des sessions de formation sont à encourager pour développer la coopération interparlementaire sous régionale ;
- le RAPP disposant de personnes ressources expérimentées, il est vivement recommandé d'utiliser en priorité ces compétences pour le renforcement des capacités du personnel administratif ;
- les Présidents et les membres des Commissions sont invités à prendre part pleinement aux travaux des instances du RAPP ;
- la Commission Etudes et Formation est invitée à élaborer un modèle type d'organisation et de fonctionnement des sections nationales se fondant sur les Règlements intérieur et financier du RAPP ;
- les différentes instances du RAPP sont encouragées à faire la promotion du Genre dans leur composition ;
- la Commission Communication est appelée à s'atteler à la parution régulière de la revue RAPP-Infos en faisant des propositions concrètes pour ce faire à la prochaine réunion du Comité Exécutif ;
- les cotisations annuelles et les frais de participation aux Assemblées générales et Comités Exécutifs devront être régulièrement acquittés et la Commission Finances et Budget est appelée à poursuivre la réflexion pour proposer les voies et moyens pour améliorer la gestion financière du RAPP.

A sa suite, la Trésorière générale adjointe a présenté le Rapport financier qui couvre la gestion de la période allant du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2015, portant sur l'état des cotisations et la situation de la trésorerie.

Elle a appelé les différents membres au paiement régulier des cotisations, afin d'assurer un meilleur fonctionnement du RAPP et une plus grande efficacité de ses actions.

VIII - Rapport des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes ont présenté leur rapport qui couvre la période allant du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2015. Ils ont certifié sincères et conformes les écritures comptables et ont donné quitus au Trésorier général.

IX - Projet de budget 2015-2016

Le projet de budget 2015-2016 s'élève à **19 973 891 francs CFA** en recettes et en dépenses. Ce budget devait être élaboré en partant des budgets des Commissions, mais lesdites Commissions n'ont pas présenté de propositions de budget et ont été exhortées à rompre avec cette habitude.

Les participants ont noté avec satisfaction un équilibre positif du bilan, mais ont néanmoins recommandé que :

- une dotation globale soit faite pour le fonctionnement des Commissions ;
- la rubrique « autres charges » soit revue à la baisse ;
- le solde puisse être inscrit comme résultat de l'exercice pour le besoin de l'équilibre budgétaire.

Sous réserve de l'application des observations qui ont été faites, le rapport financier, le rapport des Commissaires aux Comptes et le projet de budget 2015-2016 ont été approuvés.

Fait à Dakar, le 18 septembre 2015

L'ASSEMBLEE GENERALE